

PERSPECTIVES

SANTÉ | ACTION | SOCIALE

CGT



la cgt SPÉCIAL CONGRÈS

**DOCUMENT
D'ORIENTATION**

**XI^e CONGRÈS
FÉDÉRAL**

23-27 MARS 2015
REIMS



Depuis 30 ans, **SECAFI** est au service des élus des **CE** et des **CHSCT**.

L'expérience, accumulée auprès des 2 000 CE et CHSCT que nous assistons chaque année, nous permet de vous proposer des solutions adaptées.

Nous vous accompagnons pour comprendre, construire et agir sur :

- Les **choix stratégiques** de votre **entreprise**
- **L'emploi** et les **rémunérations**
- Les **conditions de travail**

Pour construire avec vous :

- Des actions préservant **la santé au travail**
- Des **alternatives viables** pour les salariés
- Des **solutions concrètes** aux projets de **réorganisation**
- Un **dialogue constructif** entre les acteurs de l'entreprise



Des spécialistes **sectoriels** répartis sur **tout le territoire** pour une **réactivité optimale**





par Nathalie
GAMIOCHIPI

SOMMAIRE

PAGE 4 > PRÉAMBULE

PAGE 6 > PARTIE 1
BIEN
TRAVAILLER,
BIEN VIVRE.

PAGE 16 > PARTIE 2
UN GRAND
SERVICE
PUBLIC DE
SANTÉ ET
D'ACTION
SOCIALE

Publication de la
FÉDÉRATION
DE LA SANTÉ ET
DE L'ACTION SOCIALE

Commission paritaire
n° 1010 S 06676

ISSN : 0299-0369

Tirage : 70 000 exemplaires

Directrice de la publication :
Nathalie GAMIOCHIPI

Rédacteur en chef :
Bruno JARDIN

263, rue de Paris - Case 538
93515 Montreuil CEDEX
Tél. 01 55 82 87 88 / 87 70

PAO : CARRÉMENT COM
Tél. 01 43 02 08 35

Impression :
RIVET PRESSE ÉDITION
Tél. 05 55 04 49 50

Fédération CGT
Santé Action Sociale >
Case 538

263, rue de Paris
93515 Montreuil CEDEX
Site : www.sante.cgt.fr
E-Mail : com@sante.cgt.fr

Site confédération >
<http://www.cgt.fr>



XI^e CONGRÈS FÉDÉRAL

23-27 MARS 2015
REIMS



Du 23 au 27 mars 2015 se tiendra le congrès de notre Fédération de la Santé et de l'Action Sociale, celui de tous nos syndicats, celui de toutes/tous nos syndiqué-e-s.

Parce que c'est un moment important de la vie démocratique, il nous faut avoir l'ambition qu'il soit largement partagé en donnant la parole au plus grand nombre de syndiqué-e-s.

Pour cela, la Fédération propose la tenue de 11 forums préparatoires. A partir des débats que nous aurons, le congrès nous permettra de préciser nos règles de vie collective, d'affirmer notre stratégie, notre démarche revendicative et de fixer nos orientations pour les trois prochaines années.

Le congrès doit nous mettre en ordre de marche et impulser une dynamique pour être plus efficaces à défendre les salarié-e-s et porter avec eux leurs revendications.

Dans une période particulièrement hostile, de doute, d'attaques massives, nous avons l'exigence de « réussir » notre congrès, d'avoir des échanges contradictoires et constructifs pour nous projeter, pour être plus utiles, plus efficaces, plus représentatifs des salarié-e-s que nous avons l'ambition de syndiquer, de défendre, de mobiliser.

Il nous appartient de faire de notre congrès un tremplin pour être à l'offensive sur les choix de société pour un service public de santé et d'action sociale à la conquête de droits nouveaux pour les salarié-e-s.



En ce début d'année, je vous présente à toutes et à tous mes meilleurs vœux.

Puisque nous allons fêter nos 120 ans en 2015, trouvons les moyens de nous rassembler, pour une CGT efficace et porteuse de progrès social !



Ce document d'orientation doit fixer notre feuille de route entre nos XI^e et XII^e congrès fédéraux.

Alors que l'une des plus graves crises économiques de l'histoire contemporaine se prolonge, le capitalisme accentue sa pression pour gagner du terrain sur les droits sociaux conquis pas à pas grâce aux luttes revendicatives du mouvement ouvrier, en particulier du syndicalisme et de la CGT.

Face aux reculs subis et programmés, face à l'idéologie dominante qui cultive le fatalisme, le repli sur soi, et qui présente l'économie libérale comme une vérité scientifique, nous devons renforcer notre bataille des idées pour ouvrir les perspectives d'une société au service du développement humain.

Les dégâts occasionnés par cette idéologie commencent à être perceptibles tant dans la société que dans notre organisation, par un délitement du vivre ensemble. Préserver nos valeurs humanistes en combattant de toutes nos forces toutes les idées remettant en cause la fraternité, l'égalité et les libertés individuelles, en particulier les thèses véhiculées par le Front National, l'extrême droite, l'ultralibéralisme, est un impératif immédiat. Rassembler, unir les travailleurs est toujours la condition de notre efficacité.

Notre combat pour d'autres choix de société implique de remettre en cause la politique d'austérité, en particulier la fameuse règle d'or de déficit zéro inscrite dans le traité européen. Nous devons contester, mais surtout porter l'exigence de choix politiques réinscrivant les dépenses publiques, celles pour le fonctionnement des services publics, de la santé ou de l'aide sociale, de la protection sociale, comme des dépenses utiles. C'est un investissement dans l'avenir, une réorientation de la richesse au service de l'intérêt général. Nous avons dès maintenant un travail d'information, de mise en débat de nos propositions et de mobilisation à réussir pour que la loi santé ne soit pas votée.

Afin de gagner la disponibilité d'esprit du plus grand nombre de salarié-e-s, pour qu'ils puissent imaginer des alternatives, il est indispensable de les extraire de leur quotidien. En changeant leurs conditions de vie au travail, ils prendront conscience que d'autres choix politiques sont possibles.

Ce document est construit en deux parties :

- 1** - La première à partir de nos priorités revendicatives autour de la qualité de vie au travail et d'un retour à une vision ambitieuse d'un service public de qualité et au service de tous, avec notre proposition d'un grand service public de la santé et de l'action sociale.
- 2** - La deuxième sur les conditions à mettre en place pour parvenir à créer le rapport de force indispensable, avec une organisation syndicale qui bouge pour s'adapter aux nouvelles réalités des salarié-e-s et contrer les stratégies du patronat qui réorganise en permanence nos secteurs.

La CGT fêtera ses 120 ans en 2015. Elle a été et est toujours redoutée par le grand patronat. Nous sommes une des rares forces portant l'exigence d'un autre choix de société. Les attaques à l'encontre de notre organisation persistent, mais rien ne doit ébranler notre conviction que notre action est utile et qu'elle portera ses fruits.

Les résultats aux élections dans le public et dans le privé au cours des trois années écoulées confirment que dans leur majorité les salarié-e-s nous font confiance. Ils attestent que notre combat pour les défendre au quotidien est reconnu, que nos propositions sont crédibles. Il nous reste à élever leur conscience de classe. En les rendant auteurs et acteurs de leurs actions revendicatives, les salarié-e-s mesureront qu'ils sont utiles, que leur engagement est nécessaire, que nous ne gagnerons pas sans leur adhésion et leur implication.

Les orientations que nous voterons lors de ce XI^e congrès doivent nous aider à gagner en efficacité et à ouvrir la voie au progrès social. Notre histoire nous permet d'affirmer que rien n'est définitif et que lorsque les salarié-e-s se rassemblent et prennent conscience de leur force, nous avançons en gagnant de nouveaux droits sociaux.

COMPLÉMENTAIRE SANTÉ | PRÉVOYANCE | ÉPARGNE | RETRAITE | ACTION SOCIALE



RELEVONS ENSEMBLE

le défi de l'innovation sociale

ASSUREUR D'INTÉRÊT GÉNÉRAL,

KLESIA est un organisme paritaire à but non lucratif qui se concentre sur la protection des personnes : en complémentaire santé, prévoyance, épargne retraite et action sociale. Son action s'inscrit dans une démarche responsable, tant à l'égard de ses clients que de ses partenaires.

KLÉSIA
klesia.fr

PARTIE 1

Notes

Bien travailler, Bien vivre.

Les politiques d'austérité engendrent la crise, réduisent les droits sociaux et génèrent l'insécurité sociale. Baisser « la masse salariale » demeure le fil conducteur du patronat et des gouvernements libéraux qui se succèdent pour le servir.

A l'inverse, la CGT considère qu'il faut revaloriser le travail, améliorer et développer la qualité des services publics en partant de l'expertise des salariés-e-s, de leur aspiration à bien faire leur travail et de la prise en compte des attentes des usagers.

Pour mettre en œuvre la politique néolibérale dans le champ de la santé et de l'action sociale, la masse salariale est devenue la principale variable d'ajustement. Les deux principaux moyens pour y parvenir sont :

- augmenter la productivité en baissant les salaires,
- remettre en cause la part socialisée du salaire (protection sociale : santé, retraite, famille, formation, chômage).

Tous les moyens pour y parvenir sont utilisés :

- blocage des salaires, déqualification,
- non remplacement des départs à la retraite,
- augmentation du temps de travail par l'attaque massive contre les 35 h, les congés,
- heures supplémentaires non payées,
- recul de l'âge de départ à la retraite,
- intensification du travail (12 heures, travail du dimanche, horaires atypiques, temps partiels imposés et précarisation de l'emploi par le développement des contrats à durée déterminée (CDD).

REPRÉSENTATION EN POURCENTAGE DU SMIC, DU NIVEAU DE TRAITEMENT AU PREMIER ÉCHELON DE LA FONCTION PUBLIQUE.

	SMIC	CATÉGORIES		
		C	B	A
1984	100	115 %	133 %	175 %
2000	100	99 %	113 %	136 %
2014	100	100 %	102 %	111 %

NOS SAVOIRS PROFESSIONNELS, UNE RICHESSE POUR TOUTE LA SOCIÉTÉ

GAGNER L'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE

Parce que largement féminisés, les secteurs de la santé et de l'action sociale s'illustrent par des inégalités professionnelles particulièrement marquées. Nos métiers sont moins rémunérés que les métiers à prédominance masculine, les postes à responsabilité restant majoritairement occupés par des hommes. Le décrochage entre rémunération et qualification est devenu flagrant. *cf. tableau ci-contre sur les salaires.*

LA FORMATION ET LA QUALIFICATION SONT INDISSOCIABLES

Pour la CGT, la formation doit être un continuum : formation initiale puis continue, elle doit jouer un rôle qualifiant et certifiant. Elle participe à l'épanouissement de chacun permettant d'assurer une Sécurité Sociale professionnelle. Dans les secteurs de la Santé et de l'Action Sociale, elle est indispensable afin de pouvoir exercer son métier tout au long de sa carrière professionnelle en intégrant l'évolution des connaissances, des sciences et des techniques.

Pourtant la qualification se trouve attaquée de toutes parts : dénonciation des accords de la formation professionnelle continue de la branche UNIFED, volonté de baisse de la collecte dans le privé comme dans le public. Cela se traduit de façons diverses, allant de l'embauche de surdiplômés sur des emplois à faible qualification au glissement de tâches entre les métiers.

**RÉSOLUTION 3 :
La sécurisation
sociale
professionnelle**

- Lutter contre le travail précaire en proposant l'adhésion et l'action syndicale aux contractuel-les pour gagner la requalification de leur contrat en emploi stable, les emplois à durée déterminée devant être limités aux seuls remplacements de courte durée.
- Faire prendre en compte les expériences antérieures dans le calcul de l'ancienneté.

Les moyens de cette ambition tiennent bien-sûr aux ressources allouées au fonctionnement du système de santé et d'action sociale. Ils tiennent aussi à la confiance accordée à l'intelligence collective et à la capacité de créativité individuelle des professionnel-le-s qualifié-e-s et reconnu-e-s en tant que tel-le-s, qui œuvrent au sein du grand service public de santé et d'action sociale porté par la CGT.

Une course de vitesse est engagée par le patronat et le Gouvernement contre les salarié-e-s et leurs organisations, en premier lieu la CGT. Emploi, salaire, qualification, temps de travail font l'objet d'un statut ou de garanties collectives. Le maintien et l'amélioration du statut de la Fonction Publique hospitalière comme l'avènement d'une Convention Collective unique, étendue et de haut niveau assurant la sécurisation du parcours professionnel, entrant dans le cadre du nouveau statut salarié sont les enjeux d'aujourd'hui. La bataille est engagée, les salarié-e-s doivent la gagner avec la CGT.

GAGNONS LE « BIEN VIVRE AU TRAVAIL »

L'amélioration des conditions de travail et la prévention des risques professionnels ne sont ni des extravagances des salarié-e-s, ni un coût. C'est une bataille idéologique. Selon les employeurs, l'organisation du travail n'est pas du ressort des agents, des salarié-e-s, alors qu'ils sont les plus légitimement concerné-e-s : les véritables experts du travail, ce sont bien ceux qui l'exécutent ! Nous qui sommes dans le secteur de la santé et de l'action sociale, nous n'aurions pas notre mot à dire sur la prévention de notre santé ? Un comble !

Nos employeurs font pression pour déréglementer le droit du travail (Code du Travail, conventions collectives, statut de la Fonction publique) et individualiser les rapports au travail pour obtenir des gains de rentabilité.

Les nouvelles organisations du travail visent à briser les collectifs de travail et par conséquent à fragiliser le lien social, à accroître la malléabilité des personnels.



Notes

Les nouveaux modes de management issus de l'industrie comme le « Lean » investissent de plus en plus notre secteur. Ils reposent, par exemple, sur l'organisation de réunions de travail pour amener les salarié-e-s à faire des propositions qui permettront de faire la chasse aux temps morts. Un piège qui dévoie l'aspiration des salarié-e-s à être associé-e-s et qui renforce leur exploitation.

Les CHSCT, conquis après des années de luttes et le soutien d'un véritable gouvernement de gauche, sont aujourd'hui la cible d'employeurs qui considèrent cette instance comme trop intrusive et jouissant de prérogatives trop importantes.

Faire correctement son travail, pouvoir en être fier devient difficile et découle souvent d'un combat. Le « bien travailler » devrait être une évidence dans nos secteurs, et le socle commun qui nous lie.

LA QUESTION DES CONDITIONS DE TRAVAIL ET DE LA PÉNIBILITÉ EST CENTRALE

Le secteur de la santé et de l'action sociale concentre un nombre de risques professionnels très élevés, entraînant de lourdes conséquences sur la santé physique et mentale. Il suffit de regarder l'explosion des inaptitudes partielles ou totales dans notre secteur professionnel.

La pénibilité de nos métiers tient entre autres : aux horaires atypiques (horaires de nuit, travail en 3 x 8 ou en 2 x 12 heures), à l'intensification de l'activité, aux contraintes physiques importantes (manutention des malades), aux expositions à de multiples produits chimiques et biologiques, à une pression psychologique et mentale forte avec peu de marge de manœuvre, peu de reconnaissance, et à une exposition à la violence verbale et physique...

FAIRE PRENDRE EN COMPTE LA PÉNIBILITÉ DE NOTRE TRAVAIL EN EXIGEANT DES MOYENS NOUVEAUX POUR LA DIMINUER ET LA COMPENSER

Il faut que nous puissions reprendre « la main » sur le travail, sur notre travail.

La désorganisation du travail, avec la masse salariale, deviennent les variables d'ajustement des contraintes budgétaires imposées aux hôpitaux par des politiques libérales de casse des services publics et de la financiarisation du secteur de la santé et de l'action sociale.

Elles entraînent :

- les restructurations,
- les fusions de service,
- les glissements de tâches,
- les retours sur repos,
- les horaires en 10 h, 12 h, les horaires variables,
- la polyvalence,
- la non-prise en compte de la pénibilité, etc.

La liste n'est pas exhaustive, (l'imagination de certains pour faire plus avec moins est effrayante).

La reconnaissance de la pénibilité reste une bataille revendicative à gagner. Le marché de dupes proposé aux infirmières de la Fonction publique hospitalière d'abandon de la catégorie active contre une meilleure reconnaissance de leur qualification, la remise en cause de la catégorie active pour les autres professions en sont l'illustration. Il n'existe aucune donnée statistique permettant de dire que cette pénibilité jusqu'ici reconnue n'existe plus. Bien au contraire, les indicateurs que sont les taux d'invalidité, d'accidents du travail et de maladies professionnelles, en hausse, le confirment.

RÉSOLUTION 4 :
Ne rien lâcher concernant la reconnaissance de la pénibilité autour des métiers dans l'ensemble de notre champ : par un départ anticipé à la retraite, par le maintien de la catégorie active dans la Fonction publique et sa transposition au secteur privé, par du temps de récupération payé par l'employeur, tant dans le public que dans le privé.

RÉSOLUTION 5 :
Droit au CHSCT pour tous les salarié-e-s.

- Revendiquer des CHSCT par site pour être au plus près des réalités des salarié-e-s, quel que soit leur employeur, afin que toutes/tous les salarié-e-s aient accès à un CHSCT.
- Revendiquer le renforcement des droits et les missions des CHSCT :
 - avoir un nombre de mandaté-e-s ou d'élue-e-s proportionnel au nombre de salarié-e-s.
 - des moyens identiques pour les titulaires et les suppléants (nombre d'heures de délégation, formation).
- Mettre en place des journées d'étude et d'échanges au niveau syndical autour des problématiques des CHSCT tant dans les territoires que nationalement.

RENFORCER LES MOYENS DES CHSCT

Pour la CGT, au regard de la dégradation des conditions de travail et de leurs incidences sur la santé des personnels, l'obligation de respect de la réglementation, le renforcement des moyens d'interventions des CHSCT et la conquête de droits nouveaux sont une priorité.

Cette instance doit être notre « mégaphone » pour faire entendre la voix de tous, et être force de propositions pour l'amélioration des conditions de travail. Nous ne pouvons nous contenter d'être là pour essayer de réparer les dégâts du « mal travail », il nous faut imposer de véritables démarches de prévention en donnant la priorité à la prévention primaire.

La CGT, ses élu-e-s et/ou mandaté-e-s (notamment dans les CHSCT) défendent l'intérêt des personnels et veillent à l'application des droits, de la réglementation en vigueur, et à la prise en compte du travail réel. Elle mène son action en s'appuyant sur l'expertise de la médecine du Travail, sur les aspects juridiques de la santé et de la sécurité au travail, sur des études et expertises pour faire reconnaître les nouveaux risques professionnels. C'est à partir de ces éléments qu'il faut aborder la question du temps de travail en 12 heures, du travail de nuit, du télétravail, du travail dans les mêmes équipes de salarié-e-s à statuts différents, de l'externalisation de certaines fonctions, de l'utilisation de nouvelles technologies ou nouveaux managements.

Il nous faut donc savoir mieux anticiper certaines évolutions du travail pour déjouer les tentatives d'individualisation, d'opposition entre les salarié-e-s ou de manipulation.

L'action de nos élu-e-s et/ou mandaté-e-s ne peut pas être dissociée de l'action revendicative qui doit être liée au travail au plus près des salarié-e-s pour connaître leur difficultés et leur donner les moyens d'être acteurs du changement.





FAIRE DU TRAVAIL EN ÉQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE UNE EXIGENCE INCONTOURNABLE

Le fonctionnement des établissements est réduit à l'agrégation de compétences techniques et n'est plus vu comme une communauté de travail composée de professionnels qui exercent leurs métiers dans la diversité et la complémentarité. Il y a finalement perte de sens du travail en commun. Concrètement, cette logique conduit à externaliser des prestations assurées jusque-là par des professionnels du secteur, à permettre le recours aux entreprises commerciales, à des professionnels libéraux, à organiser la précarité des nouveaux recrutés qui sont maintenus abusivement sur des temps partiels et dans des emplois contractuels. Au final, c'est bien la qualité des prises en charge qui pâtit de la mise en œuvre de ces pratiques « à bas coût ».

Or, le travail dans les établissements de santé et d'action sociale ne se résume pas à la mise en œuvre de procédures et de techniques. Ce ne sont pas des pathologies ou des problématiques qui sont prises en charge mais des personnes dans leur globalité. Il ne peut reposer que sur la dimension humaine et une équipe au service de l'humain. Pour cela, les professionnels doivent avoir du temps pour échanger, réfléchir ensemble et accomplir leur tâche.

Le collectif de travail doit reprendre la parole. Quand on parle de collectif, il s'agit bien de tous les personnels, et pas seulement l'addition des individus, voire des fonctions. Une équipe doit partager des valeurs et réfléchir au «comment on travaille ensemble» pour la même finalité. Pour cela, il faut se mettre autour de la table, échanger sur le travail et rechercher ensemble des solutions.

Dans sa lutte contre l'exploitation de la force de travail et de l'atteinte aux libertés fondamentales, la CGT doit travailler à l'organisation collective des salarié-e-s pour gagner des droits nouveaux leur assurant une protection renforcée.

RÉSOLUTION 6 :
Organiser une campagne nationale d'information et de revendication autour des droits propres à l'organisation du temps de travail pouvant être déclinées par les syndicats d'établissement.
Objectif : lutter contre toute remise en cause de la réglementation sur l'organisation du temps de travail (amplitude horaire, temps de travail, 35h00 de jour et 32h30 de nuit, repos consécutifs, congés payés fragmentés non imposés...)

RÉSOLUTION 7 :
Gagner la reconnaissance du collectif de travail et l'instauration de temps d'échanges, de coordination, et de synthèse.

Notes

NOUS REFUSONS D'ÊTRE SOUMIS ET CORVÉABLES

La remise en cause des seuils sociaux est une véritable atteinte à la négociation, C'est une remise en cause de la représentation des personnels afin d'isoler davantage les salariés-e-s.

Il s'agit ni plus ni moins de refuser la présence syndicale et de priver les salariés-e-s de leurs facultés de négociation collective.

Nous devons nous organiser pour redonner du sens au travail qui repose sur le «bien travailler», le «bien soigner», le «bien accueillir» et enfin «le bien vivre». Nous nous opposons aux choix économiques de nos employeurs qui dégradent la qualité de notre travail.

Nous devons mettre en place un rapport de force incontestable, assurer notre première place aux élections professionnelles, être plus nombreux pour réussir la mobilisation des salariés-e-s sont les défis que nous devons relever au jour le jour sans relâche.

Le contexte économique, social et politique au niveau national et international nécessite plus que jamais l'intervention des salariés-e-s, des jeunes, des retraité-e-s, des privé-e-s d'emploi à partir de leurs revendications :

- pour des salaires et des conditions de travail décentes, des avancées sociales avec de nouveaux droits, l'amélioration de nos conventions collectives, de nouvelles prestations sociales intégrées dans la Sécurité Sociale autour de la perte d'autonomie, le besoin d'autonomie pour les jeunes étudiants.

NOUS AVONS BESOIN D'ÊTRE ENCORE PLUS NOMBREUX

Nos forces CGT, nous les connaissons : 75 000 adhérents. Ce n'est pas suffisant au regard du nombre de salarié-e-s, du nombre d'établissements relevant de notre champ professionnel.

La construction d'un rapport de force face aux employeurs nécessite de mobiliser durablement salarié-e-s et syndiqué-e-s pour gagner. Notre réussite passera par un ancrage de notre syndicalisme dans un maximum de lieux de travail, y compris dans les TPE.



Notes



Relevons ensemble le défi de la syndicalisation. A tous les niveaux, adressons-nous à toutes les catégories de professionnels-les. Relevons le défi de l'adhésion à la CGT des cadres, ingénieurs, médecins, directeurs pour travailler le «tous ensemble». Faisons vivre la continuité syndicale en gagnant nos syndiqué-e-s partant à la retraite à la conviction que leur action est toujours importante. Les retraité-e-s- sont une force sociale croissante, ils ont des revendications propres et d'autres convergentes avec les salarié-e-s actives/actifs sur les questions économiques et sociales.

TRANSFORMER L'INFLUENCE EN ADHÉSION

Ceci étant, force est de constater que peu de salarié-e-s franchissent le pas de l'adhésion. Un constat, avec près de 75 000 syndiqué-e-s, notre Fédération totalise 4% des salarié-e-s de la santé et de l'action sociale. Quelles dispositions devons-nous prendre immédiatement après toutes élections professionnelles pour que notre travail dans les campagnes électorales se prolonge en campagne de syndicalisation ?

L'élément déterminant dans la bataille reste le rapport de force, le déploiement de la CGT pour le développement de la syndicalisation des salarié-e-s devient une des priorités que l'on doit se fixer et travailler collectivement.

Il nous faut outiller les syndiqué-e-s et les militant-e-s par la formation syndicale, pour gagner le premier combat qu'est «la bataille des idées» et leur engagement militant.

Envisager avec eux cette appropriation doit permettre de développer un engagement militant et nous conduire à encourager l'idée que chaque syndiqué-e peut et doit être acteur-trice et décideur-se de son propre avenir.

SOIGNER LA QUALITÉ DE VIE SYNDICALE POUR DONNER ENVIE DE S'ENGAGER

Le développement de notre action revendicative nous demande d'accorder un soin tout particulier à la qualité de vie syndicale en sachant valoriser ce que nous mettons en œuvre. Notre qualité de vie syndicale en est la clef. Pour que les syndiqué-e-s puissent être acteurs/actrices, il est nécessaire qu'elles/ils puissent être en capacité de comprendre et de s'engager. La formation syndicale est donc un élément essentiel. On ne peut pas parler de qualité de vie syndicale si nous ne créons pas les conditions de réfléchir avec nos syndiqué-e-s au « comment faire ». Il est donc indispensable de les réunir régulièrement autour d'une Assemblée Générale ou d'un congrès pour leur donner la parole, écouter leurs attentes, leurs propositions.

RÉSOLUTION 8 :
Donner confiance dans l'action syndicale en soignant la qualité de notre vie syndicale. Partager, fédérer et valoriser nos luttes, en utilisant nos outils de communication à dimension offensive suite aux remontées des territoires (luttes, Négociations Annuelles Obligatoires, élections professionnelles).

RÉSOLUTION 9 :
Travailler au renforcement de la CGT par la construction de plans de syndicalisation en concertation avec les organisations territoriales de la CGT que sont les Unions Syndicales Départementales Santé et Action Sociale, les Unions Départementales et les Unions Locales.

Nous nous fixons 90 000 adhérents à l'ouverture de notre prochain congrès comme objectif.

RÉSOLUTION 10 :
Améliorer notre représentativité et faire évoluer le cadre du dialogue social (obligations de consultations) :

- Un droit d'expression effectif à l'initiative du/de la salarié-e
- Faire reconnaître un droit des syndiqué-e-s
- Conforter et développer les droits des instances représentatives toutes confondues sur un mode électif et égalitaire, quel que soit le nombre des salarié-e-s.

RÉSOLUTION 11 : Soigner la qualité de vie syndicale, par :

- la tenue régulière de congrès ou d'assemblées de syndiqué-e-s dans les syndicats,
- la mise en place de formation syndicale d'accueil pour tous les nouveaux syndiqué-e-s et des formations de 1^{er}, 2^e niveau et spécialisées à celles et ceux qui veulent militer.
- l'impulsion et le développement de formations syndicales dans les territoires sur les sujets propres à notre champ professionnel.
- l'aide à nos syndicats pour mieux utiliser leurs droits syndicaux et aller à la conquête de droits dans le privé.

RÉSOLUTION 12 : Lutter contre toutes les formes de discrimination, cela passe par une veille permanente pour identifier toutes les situations discriminantes et la dénonciation collective.

La Fédération Santé et Action sociale est chargée de rédiger un guide pour aider les syndicats à mener les recours juridiques possibles et leur permettre d'accompagner les salarié-e-s discriminé-e-s.

POTENTIALISER NOS MOYENS ET NOS OUTILS

Des droits syndicaux, nous en avons, même s'ils sont insuffisants. Il est nécessaire de mieux les mobiliser, donc de mieux les connaître et de les utiliser en totalité sans se laisser culpabiliser.

Nous devons également en conquérir de nouveaux, en particulier dans le secteur privé, en fonction du nombre de salarié-e-s et non seulement des mandats. Cela permettra de mener une activité syndicale au service des syndiqué-e-s et de la défense des salarié-e-s, et pas uniquement pour participer aux réunions de la direction ou institutionnelles.

AMÉLIORER LA REPRÉSENTATION DES SALARIÉ-E-S

Posons-nous ensemble les bonnes questions pour trouver les réponses adaptées. De quelle négociation voulons-nous, avec quelle approche stratégique ? Comment imposer de véritables obligations de consultation à nos employeurs ? Comment faire vivre cette exigence dans nos propres pratiques syndicales en direction des salarié-e-s ?

NE RIEN LÂCHER SUR LE RESPECT DE LA DIGNITÉ HUMAINE

Contre toute attente, ce gouvernement persiste dans l'atteinte aux libertés et dans les discriminations syndicales.

Dans le préambule de ses statuts, la CGT se prononce clairement contre toutes les discriminations, que ce soit par le sexe, l'origine, l'âge, la culture, la religion, les idées, l'appartenance à une organisation syndicale.

La lutte contre toutes les formes de discrimination est donc un des premiers combats de la CGT. Il est donc de la responsabilité du syndicalisme de dénoncer l'imposture sociale de l'extrême droite et de dénoncer le principe même des boucs émissaires comme le met en œuvre le Front National.

ACTIONS À DÉCLINER : une volonté de conquête et d'enracinement.



Vous accompagner dans la négociation des régimes frais de santé



Une équipe au service des branches professionnelles

- Un spécialiste pour vous conseiller et vous guider dans toutes les étapes d'un accord de branche
- Une expertise dans la réponse aux appels d'offres
- Un savoir-faire pour une couverture sociale globale : prévoyance, santé, épargne salariale, retraite supplémentaire...
- Une maîtrise de l'environnement juridique, fiscal et social

3 secteurs dédiés pour une meilleure connaissance des environnements

- Agriculture, industries et transport
- Economie sociale, médico-social et enseignement
- Commerce et services

290 M€
de cotisations
64 accords
conventionnels suivis
975 000 salariés
couverts

adéis
Pour les branches professionnelles



Un Grand service Public de Santé et d'Action sociale

LE SEUL OBJECTIF DES DERNIÈRES RÉFORMES DE NOTRE SYSTÈME DE SANTÉ ET D'ACTION SOCIALE : LA PRIVATISATION.

Le tournant libéral, initié dans les années 1980, est affirmé depuis avec constance par les différents gouvernements qui se sont succédés.

Depuis le *numerus clausus* visant à créer une pénurie de médecins jusqu'au projet de loi de santé, l'objectif est bien de réduire le service public, qu'il soit géré en direct ou délégué au monde associatif.

Cette logique conduit à réduire la prise en charge des plus pauvres et des pathologies «non rentables» à la charge des services publics, et basculer vers le secteur marchand tout ce qui peut être rentable.

Le marché dit «de l'or gris», avec le développement de groupes privés très lucratifs dans le secteur des EHPAD et des services à la personne en sont une des meilleures illustrations.

La sous dotation budgétaire à travers des objectifs de dépenses inscrits dans les lois de finances de la Sécurité Sociale ou les lois de finances met notre secteur en situation...

Ces sous dotations touchent tous les établissements de la Fonction publique hospitalière, des collectivités territoriales, mettant le secteur associatif dans une position toute aussi difficile.

La traduction directe en est la dénonciation de la quasi-totalité des conventions collectives, la révision du périmètre des différentes branches du statut de la Fonction publique hospitalière.



Notes

LE MONDE DE LA FINANCE GAGNE DU TERRAIN

Dans le secteur privé lucratif, nous avons assisté à la disparition des petites structures gérées par des médecins. Elles sont remplacées par des groupes financiers ayant comme seul objectif de maximiser les dividendes de leur actionnaires en faisant pression sur les salaires et en faisant payer les patients par le biais des prestations hôtelières et administratives, ainsi que des dépassements d'honoraires. Quelques exemples les plus significatifs :

- Orpéa double son chiffre d'affaires à l'étranger, sa croissance d'activité s'est accélérée au troisième trimestre (+ 29%),
- Korian améliore également sa croissance, tant sur la partie France que sur la partie Europe (Italie, Allemagne et Belgique),
- Les dividendes versés aux actionnaires augmentent (+ 30 % au premier semestre 2014) ainsi que l'évasion fiscale et la fraude aux cotisations sociales. Cette dernière est estimée entre 21 et 24 milliards d'euros par la Cour des Comptes, soit près de deux fois le déficit du régime général de la Sécurité Sociale.

LE SERVICE PUBLIC DOIT PALLIER À UNE MÉDECINE DE VILLE INÉGALITAIRE

La situation de la médecine de ville se dégrade avec une accentuation des inégalités territoriales et l'explosion du secteur 2, qui poussent de plus en plus de patients vers les services d'Urgence.

LA RÉDUCTION DES FINANCES PUBLIQUES : LE NERF DE LEUR POLITIQUE

Les lois de finance de la Sécurité Sociale connaissent depuis plusieurs années des évolutions qui ne permettent même pas de maintenir l'existant. Le plan d'économies de 50 milliards inscrit dans le traité de stabilité et de convergence européen mis en œuvre par le gouvernement fait peser une grande partie de l'effort sur les crédits de la protection sociale qui doit y contribuer à hauteur de 21 milliards (dont 10 milliards sur la seule Assurance Maladie qui finance en grande partie notre secteur).

Dans ce contexte de réduction des dépenses publiques, nos conditions d'emploi et de travail ne cessent de se dégrader : multiplication des emplois précaires, blocage des salaires, horaires de travail au bon vouloir de l'employeur, glissement de tâches, etc.



PARTIE
2

**RÉSOLUTION 13 :
informer, mobiliser
salarié-e-s et
population pour
garantir la qualité
des soins pour tous.**

- Exiger l'abrogation de la loi HPST et le retrait de la loi de santé.
- Combattre la logique de concentration et de réduction de l'offre dont l'objectif est de réduire les emplois et les services sans égard pour l'accès aux soins des populations.
- Mobiliser les salarié-e-s, la population, contre la fermeture des hôpitaux de proximité, de toutes les restructurations et le regroupement forcé des associations dans le domaine de l'action sociale.
- Exiger le retour à la démocratie sociale dans les caisses de Sécurité Sociale (élection, conseil d'administration avec majorité donnée aux représentant-e-s des salarié-e-s...).

CENTRALISME ANTI-DÉMOCRATIQUE, REGROUPEMENT, DÉSENGAGEMENT DE L'ASSURANCE MALADIE : LEURS MOYENS D' ACTIONS

Alors que, lors de sa campagne, le Président de la République avait promis l'abrogation de la loi HPST, cette dernière est non seulement toujours d'actualité, mais sa logique est renforcée par le projet de loi santé.

Les ARS demeurent toutes puissantes sans aucun contrôle démocratique.

La tarification à l'activité (T2A) reste non seulement en place mais il est même prévu de l'étendre à des secteurs comme la psychiatrie où sa logique a toujours été contestée.

Le service public, les associations de l'Action Sociale sont restructurés à la hussarde avec une concentration de plus en plus importante et des employeurs qui copient les pratiques du MEDEF.

A l'hôpital, sous les ordres de l'ARS, le directeur, véritable «patron», concentre tous les pouvoirs, n'ayant plus en face de lui que des instances réduites à un rôle de représentation et d'information.

Les mouvements de concentration vont être rendus obligatoires par la loi, avec l'instauration de groupements hospitaliers de territoire (GHT).

Ils visent à ne conserver juridiquement qu'une centaine de structures hospitalières sur l'ensemble du territoire.

En revanche, dans le secteur privé d'hospitalisation, le regroupement des structures est facilité avec l'aide de subventions publiques.

Dans le même temps, les remboursements pris en charge par l'Assurance Maladie se réduisent comme une peau de chagrin, avec la mise en place d'assurances complémentaires de bas niveau. La loi de sécurisation de l'emploi transposant l'accord national interprofessionnel (ANI) instaure un panier de soins minimum. Les assurés sont contraints de souscrire une surcomplémentaire intégralement à leur charge, s'ils le peuvent financièrement.

L'HUMAIN, SA VIE ET SA SANTÉ NE SONT PAS DES BIENS DE CONSOMMATION À VENDRE

Nous ne pouvons accepter cette logique marchande dans nos secteurs de la Santé et de l'Action Sociale.

Au fil des ans, nos mobilisations ont permis de freiner ce mouvement et de remporter un certain nombre de succès.

Ceci nous conforte dans notre conviction de renforcer notre résistance en mobilisant encore plus les salarié-e-s de nos établissements et la population autour de notre exigence d'un grand service public de Santé et d'Action Sociale financé dans un cadre solidaire.

ACTIONS : combattre la vision néolibérale dont la seule logique est la privatisation de notre système de santé et d'action sociale.

NOTRE REVENDICATION : UN GRAND SERVICE PUBLIC DE LA SANTÉ ET DE L'ACTION SOCIALE

Cette revendication s'inscrit dans la démarche de reconquête du service public et la campagne contre le coût du capital initiées par la CGT.

Dans ce cadre, et du fait de l'importance qu'elles revêtent du point de vue de l'intérêt général, la CGT et notre Fédération considèrent que les problématiques de santé et d'action sociale relèvent essentiellement de la maîtrise publique.

Les propositions qu' avance la CGT et qu'elle soumet au débat des syndiqué-e-s et des salarié-e-s entendent constituer une alternative cohérente à la marchandisation de la santé et de l'action sociale à l'œuvre

depuis de nombreuses années dans toute l'Europe et dans notre pays, consécutivement aux orientations du traité de Lisbonne :

- qui a gravé dans le marbre le dogme de la « concurrence libre et non faussée »,
- qui aboutit à mettre en concurrence les territoires, les institutions, les établissements et les équipes de professionnels.

LA PROTECTION SOCIALE PUBLIQUE : NOTRE FINANCEUR

En France, les dépenses de protection sociale frôlent les 700 milliards d'euros, soit près de deux fois le budget de l'État. A lui seul, le budget de l'Assurance Maladie (qui finance le secteur de la santé, et en partie celui du médico-social), se chiffre à 441 milliards d'euros. Par ailleurs, la dépense d'aide sociale des Conseils Généraux est leur premier poste de dépenses avec 75 milliards d'euros. Il s'agit donc d'un secteur économique majeur qui relève aujourd'hui pour l'essentiel d'un financement public direct ou indirect (par le financement des structures à but non lucratif). Il est clair qu'une telle somme attise les convoitises du secteur marchand qui y voit une source de revenus très intéressante.

LES DÉGÂTS DE LEUR POLITIQUE DÉJÀ VISIBLES

Dans le sanitaire, le secteur privé lucratif d'hospitalisation contrôle plus de 30 % des parts du marché (avec des variations entre les activités : part très faible en médecine mais de plus de 50% en chirurgie). Pourtant, sa rentabilité peine à atteindre les 4% dans le meilleur des cas. Les investissements se sont donc concentrés ces dernières années dans le domaine de ce que les capitalistes appellent la «silver economy» ou en français «l'or gris», à savoir le secteur des personnes âgées. Il est bon de rappeler que les principaux groupes opérant dans ce secteur n'existaient pas au début des années 90. Certains d'entre eux dépassent aujourd'hui le milliard d'euros de Chiffre d'Affaires, avec une rentabilité de 25 %. Le modèle de la pensée unique a réussi ce tour de passe-passe d'ancrer l'idée que le secteur privé est plus réactif, plus performant et moins coûteux que le secteur public. De ce fait, la seule solution serait d'ouvrir les vannes et de ne conserver dans le service public que le système de protection minimale pour les plus pauvres qui ne peuvent accéder à ces nouveaux «marchés» de la santé et de l'autonomie. Tout est bon pour profiter au maximum de ces nouveaux marchés : sous-traitance de toutes les fonctions-supports dans les hôpitaux, construction dans le cadre de partenariats public/privé, sous-traitance à des structures associatives ou privées lucratives des nouveaux besoins (comme cela a été le cas pour une partie de l'Hospitalisation A Domicile), ouverture très large du marché de la dépendance avec les EHPAD privées (déjà majoritaires dans certains départements)...

LA SEGMENTATION DE NOTRE SECTEUR, NOTRE FAIBLESSE, EST UNE AUBAINE POUR LE PATRONAT

Il est clair que la segmentation du secteur a favorisé et favorise ces attaques. En effet, la frontière entre le sanitaire et le médico-social reste un handicap majeur de notre système. Plus on parle de «parcours coordonné du patient», moins c'est le cas au quotidien avec un patient «consommateur» qui doit se débrouiller seul face la complexité de notre système avec comme seule aide celle proposée par les sites Internet !

Il faut donc bien prendre en compte le fait que nous sommes confrontés à une stratégie libérale très organisée. Elle s'est mise en place dans les années 80 avec Thatcher et Reagan. Cette stratégie profite de la faillite actuelle des États (créée par le capital lui-même), pour grignoter petit à petit le pactole que représente la manne financière de la protection sociale.

RÉSOLUTION 14 : Amplifier notre travail d'information sur l'enjeu et les impacts des lois de financement de la Sécurité Sociale et des lois de Finance

dont la logique de dotation inférieure à l'inflation est d'étrangler les services publics et les services exerçant une mission de service public, afin de faire grandir l'exigence d'une autre logique.

Imposer nos revendications par la mobilisation des salarié-e-s :

- La suppression de la tarification à l'acte ou à l'activité (T2A) pour la remplacer par des financements prenant en compte les coûts réels des soins.
- La suppression de la taxe sur les salaires et de la TVA pour les établissements publics et associatifs.
- Une évolution de l'enveloppe budgétaire sur l'évaluation des besoins et non des économies à réaliser.

PARTIE
2

RÉSOLUTION 15 :
Faire connaître notre exigence d'une autre réforme du système de santé avec les propositions de la CGT - 5 exigences, 12 propositions -, basée sur les principes de service public et de financement à 100 % par la Sécurité Sociale.

Avec :

- la suppression des ARS et le retour à un service public contrôlé par des services déconcentrés de l'État avec des structures départementales et régionales.
- la mise en place de structures de démocratie locale ayant un droit de veto sur les réorganisations des établissements et des structures.
- la suppression de la tarification à l'acte ou à l'activité (T2A) pour la remplacer par des financements prenant en compte les coûts réels des soins.

NOTRE FORCE : d'autres propositions crédibles.

LE MAINTIEN DE LA MAÎTRISE PUBLIQUE DANS LE CADRE D'UN SYSTÈME SOLIDAIRE CONSTITUE DONC UN ENJEU FONDAMENTAL.

Cette revendication, tant sur le plan national que dans les territoires, doit donc faire référence à une mission de service public fortement démocratisée, assurée par des professionnel-le-s hautement qualifié-e-s, et organisée à partir de garanties collectives et statutaires de haut niveau. Garanties qui tiennent compte de la diversité de l'organisation existante en matière de santé et d'action sociale et des préoccupations des salarié-e-s s'agissant notamment :

- du sens de leur travail et de l'attachement à leurs missions ;
- de la formation, des qualifications, des salaires, et donc de leur reconnaissance professionnelle ;
- de leur volonté de se réappropriier collectivement leur travail.

Nous revendiquons la suppression des ARS et le retour à un service public contrôlé par des services déconcentrés de l'État, avec des structures départementales et régionales comparables à ce qu'étaient les DDASS (Direction Départementale de l'Action Sanitaire et Sociale) et les DRASS (Direction Régionale de l'Action Sanitaire et Sociale), avec les mêmes niveaux de compétence. En effet, seules des structures déconcentrées de l'État couvrant l'ensemble du champ de la santé et de l'action sociale ont leur pertinence sous le contrôle d'un véritable ministère de la santé et de l'action sociale de plein droit.

Nous revendiquons la mise en place de lieux de démocratie locale ayant un droit de veto sur les réorganisations des établissements et des structures. Ils auraient pour mission d'organiser l'ensemble du dispositif de santé et d'action sociale au sein des territoires dans le cadre d'une planification de réponses aux besoins après les avoir expertisés. Leurs missions seraient notamment la planification et la régulation de la formation et de l'installation des professionnels ainsi que l'évaluation des besoins en structures et équipements. Nous revendiquons une modification radicale des modalités d'attribution des enveloppes budgétaires avec deux priorités :

- supprimer la tarification à l'acte ou à l'activité (T2A) pour la remplacer par des financements contractualisés forfaitaires pluriannuels, avec contrôle *a posteriori* chaque année et réévaluation des forfaits ;
- répartir de façon univoque les responsabilités – notamment dans le cadre de la décentralisation entre l'État et les collectivités locales – avec définition d'un financeur unique par activité.

Nous revendiquons une formation et un statut des professionnels avec une reconnaissance des qualifications et des grilles de salaires en rapport, de même niveau quel que soit le type d'employeur.

NOTRE ACTION : revendiquer « Un grand service public de la santé et de l'action sociale ».

QUELLE ORGANISATION FÉDÉRALE AU SERVICE DE L'ACTIVITÉ REVENDICATIVE ?

La qualité de vie syndicale doit être le reflet de notre conception de la démocratie et de nos exigences en ce qui concerne la vie politique quant aux modes et lieux de décisions.

Il convient alors d'échanger à partir du vécu des salarié-e-s, des syndiqué-e-s, des sections syndicales et syndicats, des USD et Coordinations Régionales quant à la mise en œuvre cohérente de nos actions revendicatives.

Notes

Comment permettre aux organisations, outils et structures de la CGT, de fonctionner ensemble, comment les articuler pour plus d'efficacité et nous permettre de consolider ce «travailler ensemble» ?

Cela est non seulement utile, mais également nécessaire, eu égard aux bouleversements en cours dans la réorganisation de nos établissements. Un lien étroit et permanent avec toutes les organisations de la CGT est indispensable, dans les territoires, au sein des Unions Locales, des Unions Départementales, des Comités Régionaux afin de développer des convergences revendicatives interprofessionnelles pour adapter nos services aux besoins de la population. Evidemment, le débat sur les questions sanitaires, sociales et médico-sociales n'y échappe pas. Chaque fois que nos organisations en territoire développent ces transversalités, nous obtenons des résultats plus qu'encourageants et des objectifs plus lisibles, mesurables et atteignables par les salarié-e-s. Nous gagnons avec les syndiqué-e-s et les salarié-e-s le recul du patronat sur ces velléités.

PRENDRE APPUI SUR LES SYNDICATS

Ce postulat incontournable conduit notre Fédération CGT Santé et Action Sociale à développer une démarche qui prend appui sur les syndicats du champ, avec pour objectifs de construire des contenus, de repères revendicatifs communs et de fédérer des luttes autour de journées d'actions nationales.

LA PROXIMITÉ AVEC LES SALARIÉ-E-S UN IMPÉRATIF POUR NOTRE EFFICACITÉ

De par le nombre d'activités différentes, la configuration architecturale ou géographique et surtout le très grand nombre de salarié-e-s, l'activité syndicale est plus complexe et donc plus difficile dans les gros, voire très gros établissements (restructurations, fusions, externalisations, mutualisations...). Les Centres Hospitaliers Universitaires, Centres Hospitaliers Régionaux, Communautés Hospitalières de Territoires, les grands groupes financiers et grandes structures associatives sont en remaniement permanent, et les syndicats doivent être en vigilance constante. Par ailleurs, les directions de ces établissements ont développé une stratégie d'occupation des militants syndicaux en multipliant le nombre de réunions dans lesquelles leur avis a peu d'impact, réduisant ainsi la capacité d'intervention sur le terrain au contact des salarié-e-s. Nous avons donc besoin de faire preuve de créativité pour trouver de nouvelles formes d'organisation ou de fonctionnement pour dépasser ces difficultés et mener une activité de proximité visible pour les salarié-e-s. Nous devons mieux prendre en compte dans notre réflexion la dimension régionale, qui devient l'échelon majeur de la réorganisation de notre système de santé et d'action sociale autour des ARS. Nous avons donc besoin d'une organisation syndicale de coordination renforcée à cet échelon pour travailler nos propositions revendicatives, d'intervention et d'action.

COORDONNER L'ACTIVITÉ DE NOS SYNDICATS DANS LES TERRITOIRES

S'appuyant sur les spécificités territoriales et professionnelles, les USD et coordinations régionales mises en place par la Fédération et les syndicats ont pour mission de développer les liens nécessaires, pour :

- faire vivre l'entraide et les solidarités nécessaires au développement de la CGT,
- aider à la construction d'actions revendicatives convergentes.

Ainsi, cette construction conduite à l'échelle de tout le territoire se veut inscrite dans une démarche qui s'appuie nécessairement sur des échanges et un partage d'informations réguliers. Ils ont pour objectif de mieux analyser les situations et créer les conditions de mise en œuvre de nos actions revendicatives.

RÉSOLUTION 16 :

S'agissant de l'Action Sociale, garantir une proximité des réponses aux citoyens en développant une véritable démocratie sociale, en référence à l'esprit de la loi de modernisation de l'action sociale et médico-sociale 2002-2.

Cela suppose :

- Que les services déconcentrés de l'Etat gardent le contrôle administratif de l'organisation des dispositifs d'accueil et d'accompagnement, ainsi que de leur planification dans les territoires, même s'il est indispensable d'y associer les collectivités territoriales, les citoyens/usagers et les professionnels,
- Que la puissance publique assume ses responsabilités pleines et entières en termes de gestion directe de structures, d'établissements ou d'activités, où son intervention est essentielle pour apporter une réponse qui garantisse sur l'ensemble du territoire une réelle égalité d'accès aux soins, à l'accompagnement social et éducatif, et à la citoyenneté,
- Que le secteur associatif, sur la base de son expertise, prenne la place qui lui revient dans le dispositif d'identification des besoins et de la construction de réponses satisfaisantes, sans pour autant prétendre se substituer à la puissance publique.

RÉSOLUTION 17 :
Mener une réflexion sur l'organisation de notre activité syndicale dans les très grandes structures, où le nombre très élevé de salarié-e-s demande une approche adaptée.

RÉSOLUTION 18 :
Impulser une meilleure coordination de notre activité dans toute la CGT.,

- Renforcer les interactions et la coordination à l'intérieur de notre organisation fédérale pour la mise en convergence de nos revendications et actions.
- Travailler les transversalités avec les autres organisations de la CGT, qu'elles soient territoriales ou fédérales. La question de la représentativité de la CGT doit devenir l'affaire de toute la CGT, tant au niveau professionnel qu'interprofessionnel.
- Organiser des conférences décentralisées avec les organisations interprofessionnelles et les USD, pour mieux travailler dans la proximité, la mise en œuvre de nos objectifs revendicatifs, d'organisation et de qualité de vie syndicale.
- Mieux prendre en compte la dimension régionale dans notre activité syndicale en améliorant les liens avec les comités régionaux et en réunissant régulièrement les coordinations régionales.
- Améliorer le lien avec nos élu-e-s et mandaté-e-s, notamment en sollicitant un avis des syndiqué-e-s et salarié-e-s avant la signature d'accords locaux, ou des organisations du CNF avant la signature d'un accord national.

POUR UNE ORGANISATION FÉDÉRALE EN INTERACTION

Cela ne peut s'apprécier qu'à partir d'une démarche à la fois ascendante et descendante.

Ascendante parce que l'activité et la réalité des syndicats est indispensable pour être toujours en phase avec les attentes et les besoins des salarié-e-s, condition essentielle à leur mise en mouvement.

Descendante parce que la Fédération, avec l'ensemble des Unions Fédérales et Commissions Nationales qui la composent, sont là pour :

- apporter les éléments d'information, d'analyse et de proposition permettant d'engager et d'élargir le débat avec les salarié-e-s sur les enjeux économiques, financiers, politiques et sociaux et leurs conséquences sociales.
- aider les syndicats à se développer pour se renforcer, faire grandir l'influence et la représentativité de la CGT par des campagnes et plans de syndicalisation, l'impulsion de campagnes électorales.

C'est pour répondre à ces exigences que la Fédération a développé une organisation autour de deux approches, celle de la spécificité avec quatre Unions Fédérales et deux Commissions Nationales et l'autre fonctionnelle, avec des espaces transversaux qui engagent un travail commun pour faciliter l'émergence de revendications, de modes d'organisation et d'actions convergentes et cohérentes.

Le 10^e congrès de la Fédération à Saint-Étienne a réaffirmé son objectif de « mieux prendre en compte les spécificités et diversités des différents secteurs et d'organiser de manière plus efficace l'activité, en direction de tout le salariat du champ fédéral ». Bien qu'encore en développement, cette organisation commence à prendre sa mesure.

RENFORCER ET CONSOLIDER LES LIENS ENTRE TOUTES NOS STRUCTURES

Le rôle de la Fédération revêt alors un objectif multiple d'échange, de coordination, d'impulsion et d'aide aux syndicats.

- Avancer sur des propositions et revendications communes nous impose donc de prendre ce temps nécessaire à la réflexion et à l'analyse concernant notre vie syndicale et notre activité revendicative.
- Rechercher des moyens pour améliorer le fonctionnement de l'ensemble des organisations de la Fédération, en interaction des unes avec les autres ; du syndicat d'établissement, des USD, des coordinations régionales à la Fédération avec ses Unions Fédérales.
- Mettre réellement en œuvre la charte des élu-e-s et mandaté-e-s CGT nécessite que ces derniers soient pleinement impliqué-e-s dans les structures qui les ont mandaté-e-s.

ELARGIR LES LIENS ENTRE LES PROFESSIONNELS ET LES USAGERS DES SERVICES DE SANTÉ ET D'ACTION SOCIALE

Les choix en matière de politique de santé, d'organisation sociale et médico-sociale mis en œuvre par le patronat et le gouvernement (fusions, regroupements, loi santé, loi économie sociale et solidaire...), ou de décentralisation (réforme territoriale) se déclinent à différents échelons : local, départemental, régional et national.

Il nous faut porter la réflexion sur le lien entre :

- les professionnels de santé,
- la médecine de ville et l'hôpital,
- l'organisation sanitaire, sociale et médico-sociale,
- les formations professionnelles et leurs contenus,
- les structures interprofessionnelles pour exercer notre mission de service public en répondant au mieux aux besoins la population, comment construire des propositions et des actions avec eux.

Autant de questions, non exhaustives, qui doivent nous faire réfléchir collectivement sur notre structuration afin d'accroître notre efficacité au

service des salarié-e-s, des syndiqué-e-s, des syndicats, des usagers, en prenant en compte les besoins de chacun, entre lieu de vie et travail des salarié-e-s.

POURUIVRE NOTRE TRAVAIL AVEC LES AUTRES CHAMPS PROFESSIONNELS

Nous devons poursuivre les travaux engagés avec d'autres Fédérations de la CGT. En effet, nous avons à créer des liens et des revendications avec les camarades qui ne sont pas de notre champ fédéral, mais dont les professions participent au «champ» du sanitaire et social, (comme les transports sanitaires, l'aide à domicile et le travail du dimanche, le projet de loi de finance de la Sécurité Sociale et en particulier celui de l'Assurance Maladie, le médicament et les laboratoires de biologie médicale, l'imagerie médicale, le service de santé des Armées, les services de l'Etat et des collectivités locales intervenant dans notre champ professionnel - la liste est non exhaustive -). Nous pouvons et nous devons développer des transversalités, d'abord au sein de la Fédération évidemment, comme avec toute la CGT, pour gagner l'adhésion des salarié-e-s et des usagers; parce que c'est bien sur ces principes que la CGT est née, et qu'elle demeure la première force syndicale depuis 120 ans.

ÉTABLIR DES LIENS SYNDICAUX DURABLES AU NIVEAU EUROPÉEN ET INTERNATIONAL.

Il est nécessaire de faire le lien avec la situation internationale, et plus précisément de l'Europe, où nous ne pouvons que faire le constat d'une hausse des inégalités, d'un chômage élevé, d'une couverture de Convention Collective qui ne cesse de baisser. La politique de réduction des dépenses publiques est inscrite dans le traité européen, tous les pays de l'Europe la mettent en œuvre et nos secteurs de la santé, de l'action sociale et de la protection sociale sont concernés. Souvent, les mêmes stratégies sont mises en œuvre. Comment lutter et remettre en cause ces orientations si nous ne sommes pas en capacité de travailler l'unité des travailleurs de ces pays ?

Dans le secteur de la santé privée apparaissent de plus en plus de grands groupes financiers de dimension européenne voire internationale. Nous avons donc besoin de nous coordonner avec les syndicalistes des autres pays pour faire converger nos revendications et nos actions.

CONSTRUIRE L'AVENIR AVEC LES PROFESSIONNELS DE DEMAIN

Nous avons décidé depuis longtemps de porter une activité en direction des jeunes. Cette activité doit s'apprécier aussi bien en termes de syndicalisation qu'en termes de rajeunissement du corps militant et d'activité revendicative spécifique. Les jeunes constituent une part importante des 20% de précaires de notre champ. Les étudiants en formation sanitaire et sociale en stage dans nos services, les jeunes salarié-e-s et les divers «contrats jeunes» nous renvoient autant de questions qui touchent à la fois à l'accès à l'emploi, à la formation, au pouvoir d'achat, pour ne citer que ces quelques exemples. Soumis à des pressions accrues et à des désinformations, ces jeunes professionnel-le-s « en devenir » vivent leur précarité comme une fatalité ils ne seront que de passage et n'imaginent pas que l'action syndicale collective est aussi faite pour eux. Pourtant, lorsque nous engageons le débat avec eux, nous constatons la plupart du temps qu'ils sont très réceptifs à nos propositions. Si nous arrivons à les associer réellement aux réflexions, à nos actions, à notre démarche, ils mesureront alors ce qu'est notre conception du syndicalisme de conquête sociale.

Cet engagement des jeunes dans la CGT n'est pas seulement utile à notre syndicalisme, il s'impose comme une nécessité pour construire avec eux le monde de demain, dans la Santé et l'Action Sociale et plus largement dans la société. La force de nos luttes tient en notre capacité de les associer à la construction de leur avenir.

RÉSOLUTION 19 :
mettre en place au niveau fédéral une activité de coopération syndicale de niveau européen et international.

RÉSOLUTION 20 :
Construire la CGT de demain avec les jeunes

- L'impulsion et la redynamisation de la « commission jeunes » doit permettre à la Fédération Santé et Action Sociale d'entreprendre ce chantier.
- Aller à la rencontre des jeunes salarié-e-s et en formation pour aller au débat avec ces «professionnel-le-s en devenir».
- Prendre des initiatives spécifiques en direction des étudiants dans les instituts de formation (IFSI, IRTS ...),
- Engager une réflexion avec l'UNEF sur la question de l'adhésion de ces futurs professionnels à la CGT.
- Faire une place aux jeunes syndiqué-e-s dans nos commissions exécutives.

Notes



AG2R LA MONDIALE

Santé & Prévoyance

ON SE COMPREND MIEUX QUAND ON EST PROCHE

Nous sommes l'interlocuteur privilégié des branches professionnelles dans la mise en place et le suivi des régimes de protection sociale complémentaires conventionnels de santé et de prévoyance.

Déployées sur plus de **100 sites en région**, nos équipes de terrain interviennent au plus près des entreprises et des salariés, des employeurs et des particuliers.

Et, **solidaires** parce que nous ne voulons oublier personne, nous renforçons notre **engagement social** auprès des plus fragiles.



EXPERTISE
ACCOMPAGNEMENT

PROXIMITÉ

SOLIDARITÉ

Pour en savoir plus : Joël Bienassis
Direction des Accords Collectifs

Tél. : 01 76 60 85 32
dac-interpro@ag2rlamondiale.fr